

INCLUS DANS LE FORFAIT CHANCELLERIE
IN DER PAUSCHALE DER KANZLEI INBEGRIFFEN

Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement
Direktion für Raumentwicklung, Infrastruktur, Mobilität und Umwelt

**District de la Gruyère
Commune de Broc**

SERVICE DES PONTS ET CHAUSSEES

Route cantonale, Axe – 1100 La Tour-de-Trême – Jaunpass, PR 250 à PR 275

**Broc : Aménagement et mise en conformité de deux arrêts de bus « Broc, Le Home »,
secteur Gruyère Sud**

Mise à l'enquête publique

Conformément à l'art. 99 de la loi du 5 novembre 2021 sur la Mobilité (LMob) en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023, le Service des ponts chaussées met à l'enquête publique le projet d'aménagement et mise en conformité de deux arrêts de bus « Broc, Le Home » situé sur la commune de Broc.

Le dossier mis à l'enquête publique comprend les plans du projet définitif, le plan d'expropriation des terrains et le rapport technique.

Les documents sont déposés à la Préfecture de la Gruyère, à Bulle et à l'Administration communale de Broc où ils peuvent être consultés **dans un délai de trente jours** durant les heures d'ouverture des bureaux, **dès le vendredi 17 février 2023**.

Durant le délai d'enquête, quiconque est touché par les plans ou leur réglementation et a un intérêt digne de protection à ce qu'ils soient annulés ou modifiés peut faire opposition.

Les oppositions ou les observations se feront par dépôt d'un mémoire motivé auprès de la Préfecture de la Gruyère, à Bulle, ou à l'Administration communale de Broc, pendant la durée de l'enquête publique.

Les propriétaires bordiers qui ont des conduits techniques ou canalisations existants à proximité du projet sont invités à signaler leur emplacement au Service des ponts et chaussées.

L'ingénieur cantonal : A. Magnin